

INFORMATIONS

LE **SYNDICAT MIXTE ENVIRONNEMENT SUD LOZÈRE**
VOUS INFORME :

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024,
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE
R 541-160 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT,

CHAQUE FOYER PEUT
DÉPOSER CHEZ L'UN DES
40 000 PROFESSIONNELS DE
L'AUTOMOBILE **JUSQU'À HUIT**
PNEUS USAGÉS PAR AN SANS
OBLIGATION D'ACHAT.



SCANNEZ-MOI

Retrouvez plus d'informations sur le site :
<https://www.quefairedemesvieuxpneus.fr/>

Pour plus d'informations sur le syndicat, rendez-vous sur :

ENVIRONNEMENTSUDLOZERE.FR 



**SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZÈRE**